ACADÉMIE
DE STRASBOURG

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des ressources humaines
Division des personnels enseignants

Bureau de l'enseignement littéraire et artistique
DPE1
Affaire suivie par :
Céline Menaut
Tél. 03 88 23 39 02
Mél : celine.menaut@ac-strasbourg.fr

Bureau de l'enseignement scientifique, technologique et de l'EPS
DPE2
Affaire suivie par :
Nathalie Grout
Tél. 03 88 23 38 97
Mél : nathalie.grout@ac-strasbourg.fr

Bureau des personnels d'éducation et PSYEN
DPAE1
Affaire suivie par :
Isabelle Schmitt
Tél. 03 88 23 35 11
Mél : isabelle.schmitt@ac-strasbourg.fr

Référence :
CIRC - affectation stagiaires rentrée 2022

Adresse :
6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9

Le recteur de l'académie de Strasbourg

à

Mesdames et messieurs les lauréats des concours
de personnels enseignants et d'éducation
du second degré (session 2022)

Circulaire DPE n°42

Strasbourg, le 21 juin 2022

Objet : Procédure d'affectation des fonctionnaires stagiaires
Réf. : note de service ministérielle n° MENH2213668N du 03-5-2022 publiée au BO n°19 du 12 mai 2022
note de service ministérielle n° MENH2211141N du 07-4-2022 publiée au BO n°15 du 14 avril 2022

La présente note a pour objet d'informer les lauréats des concours et des examens professionnalisés du second degré des professeurs agrégés, certifiés, d'éducation physique et sportive, de lycée professionnel et des conseillers principaux d'éducation des modalités de leur affectation en qualité de fonctionnaires stagiaires au sein de l'académie de Strasbourg au 1er septembre 2022.

Les personnels susvisés affectés dans l'académie de Strasbourg doivent formuler 5 vœux dans l'application SAVA qui sera ouverte du **lundi 11 juillet 2022 à 9h00 au mercredi 13 juillet 2022 à 12h00** et accessible à l'adresse suivante : https://bv.ac-strasbourg.fr/Sava/servlet/PageAccueilSava.

Seuls les stagiaires 2021/2022 en renouvellement de stage durant l'année 2022/2023 n'auront pas de vœux à émettre.

L'affectation est prononcée en fonction des postes disponibles, des vœux des candidats et de leur barème (cf. notes de service ministérielles du 03/05/2022 et du 07/04/2022 susvisées).

Le critère principal d'affectation est géographique, l'objectif étant de satisfaire le meilleur rang de vœu possible ; une priorité d'affectation en lycée est accordée aux agrégés. Il est également tenu compte de l'expérience antérieure d'enseignement.
En cas de non-satisfaction d'un des vœux émis, l'affectation est faite par extension des vœux : il est procédé à une recherche géographique, par cercles concentriques, à partir du 1er vœu émis.

Les stagiaires pourront consulter la liste indicative des supports sur SAVA **à partir du 11 juillet 2022**. Cette liste est susceptible de modifications en fonction des ajustements de moyens.

Les résultats d'affectation seront également consultables en ligne sur SAVA et le site académique **à partir du 22 juillet 2022 à 18h00**.
SAVA : https://bv.ac-strasbourg.fr/Sava/servlet/PageAccueilSava.
Site académique : https://pro.ac-strasbourg.fr/concours-gestion-de-carriere/affectation-des-professeurs-du-2nd-degre-et-cpe-stagiaires/

Pour toute assistance technique liée à des problèmes de connexion à l'application SAVA, les stagiaires peuvent contacter : sava.assistance@ac-strasbourg.fr
Pour toute autre question liée à leur situation, les stagiaires sont invités à consulter les services de gestion (DPE) : ce.dpe@ac-strasbourg.fr

Une réponse leur sera adressée dans les meilleurs délais.

Les stagiaires devront également se connecter à l'application COMPAS. Le lien d'accès ainsi que l'ensemble des informations permettant l'utilisation de l'application (dépôt de documents, auto-évaluations, suivi des évaluations de stage à mi parcours et en fin d'année) seront communiqués par courriel et accessibles sur :
SAVA : https://bv.ac-strasbourg.fr/Sava/servlet/PageAccueilSava.
Site académique : https://pro.ac-strasbourg.fr/concours-gestion-de-carriere/affectation-des-professeurs-du-2nd-degre-et-cpe-stagiaires/

Les stagiaires devront par ailleurs télécharger la notice individuelle indispensable à leur prise en charge financière et à la mise en place de leur rémunération dès le mois de septembre (en ligne sur SAVA et le site académique), et la retourner **au rectorat pour le vendredi 19 août 2022, délai de rigueur**, avec 2 exemplaires du RIB/RIP et une photocopie de la carte vitale à l'adresse suivante : Rectorat de l'académie de Strasbourg, DPE, 27 boulevard Poincaré, 67000 Strasbourg.
Tout retard de transmission de ces pièces essentielles est susceptible d'entraîner un retard de paiement de la rémunération.

Les services académiques se tiennent à la disposition des personnels concernés pour leur apporter tout renseignement complémentaire.

Pour le recteur et par délégation,

Signé

Claudine Macresy-Duport
Secrétaire générale d'académie

DPE / DPAE1
Tél. 03 88 23 39 02 / 03 88 23 38 97 / 03 88 23 35 11
Mél : celine.menaut@ac-strasbourg.fr / nathalie.grout@ac-strasbourgfr / isabelle.schmitt@ac-strasbourg.fr
6 rue de la Toussaint 67975 Strasbourg cedex9